

20 & 21 Février 2010

12^{ème}

TOURNOI NATIONAL

Simple, Double et Double Mixte

du B.C Objat

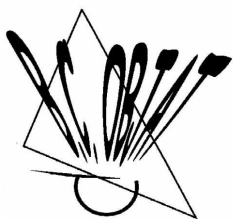


C
C
D
D
NC
NC



GYMNASE D'OBJAT

5 terrains sur parquet



Le Badminton Club Objatois vous invite cordialement à son

12^{ième} Tournoi de Simple, Double et Double Mixte Adultes ouvert aux catégories **C, D et NC**, homologué FFBA (N° Homologation).

20 et 21 FEVRIER 2010

Date limite d'inscription : **12 février 2010**

Lieu : **Gymnase municipal d'Objat**

Accueil : au gymnase à partir de 8 h 00

Début des matchs : 8 h 30

2 tableaux maxi pour les séries NC, D et 3 tableaux pour la série C.

(dans la mesure du possible des poules de 4 seront établies)

Le nombre de joueurs par série peut être limité en cas de surnombre et inversement.

Modalités d'inscription : voir feuille jointe

Samedi : Simple

Dimanche : Doubles et Mixtes

Prix des inscriptions : **10€ pour 1 tableau, 15€ pour 2 et 3 tableaux**

Feuilles d'inscriptions à renvoyer avant le 13 février 2009

accompagnées du règlement à l'ordre du **BCO** à :

NOUHAUD Alexandre

9 Rue des Pénitents

19 270 DONZENAC

Renseignements et info :

Alexandre NOUHAUD : 05-55-25-55-61

Augusto QUEIROZ : 05-55-25-63-85

Mail : nouhalex@hotmail.com ou augustoqueiroz@hotmail.fr

Une buvette sera à votre disposition.

Les tableaux seront effectués le **13/02/2010** (aucun remboursement n'interviendra après cette date).

Le règlement est conforme aux règles FFBA.

Le juge arbitre est **Laurence URBANIAK**.

Les joueurs devront se présenter à la table de marque du gymnase municipal munis de leur licence dès leur arrivée.

L'auto-arbitrage sera de mise.

En cas de litige, seul le juge arbitre sera habilité à trancher.

Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match.

Tout joueur absent 10 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Les volants sont à la charge des joueurs (volants homologués FFBA).

Hébergement :

Sur Objat :

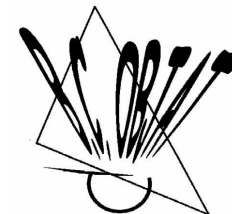
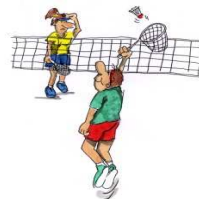
Hôtel de France : 05-55-25-80-38

Sur Brive La Gaillarde (15 minutes d'Objat) :

Hôtel Formule 1 : 08-91-70-52-02

Nuit d'Hôtel : 08-92-68-09-81

HOTEL « 1^{ERE} CLASSE » : 08-92-70-72-24



Règlement du 12^{ème} Tournoi Adultes d'Objat

GYMNASE MUNICIPAL D'OBJAT – 20 et 21 Février 2010

ART 1 : Le juge arbitre est **Laurence URBANIAK**.

ART 2 : Le tournoi d'Objat est ouvert à la catégorie adulte dans les séries **C,D et Non Classé**, licenciés FFBA. Il est autorisé par la ligue de badminton du Limousin ainsi que par la FFBA.

ART 3 : Les règles applicables le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBA.

ART4 : Tout joueur devra présenter sa licence à la table de marque en arrivant. Chaque participant doit être licencié compétition et avoir fourni un certificat médical et si le besoin est, un sur-classement à son club. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

ART 5 : Les tableaux ont été fait par tirage au sort via le logiciel Badplus.

ART 6 : Tout joueur non présent dans les 3 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

ART 7 : Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

ART 8 : Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match.

ART 9 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBA est exigée sur le terrain.

ART 10 : Seul un représentant d'un club dûment identifié est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART 11 : Il est interdit de fumer dans le gymnase.

ART 12 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART 13 : La décision du juge arbitre est sans appel.

ART 14 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

ART 15 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.

ART 16 : Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque.

ART 17 : Les classements pris en compte sont ceux en vigueur au 01/02/2010.

ART 18 : Les volants officiels sont ceux homologués par la FFBA (Babolat Tournament les NC et SOSAN Purple plume pour les autres séries en vente dans la salle)

ART 19 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ART 20 : Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litiges.

ART 21 : Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match.

ART 22 : Lors du tournoi, les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

ART 23 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

ART 24 : **La date limite d'inscription est fixée au 12 février 2010 et le tirage au sort le 13 février 2010.**

ART 25 : **Le montant de l'inscription est de 10 euros par joueur pour un tableau et de 15 euros pour 2 tableaux.**

ART 26 : Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. Inversement, il se réserve le droit de regrouper certaines séries si le nombre d'inscrit est insuffisant.

